



# COMMUNE DE SAVIESE

## Conseil communal

### NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 29 avril 2015

Avec une marge d'autofinancement de CHF 6,265 mios et des investissements nets pour CHF 8,217 mios, l'exercice 2014 présente une insuffisance de financement d'env. CHF 1, 95 mio. Ce montant doit toutefois être mis en corrélation avec le fait que la subvention cantonale relative au financement du centre scolaire de Moréchon 2 (2,2 mios) ne pourra être versée qu'en 2018, en regard des ressources financières de l'Etat du Valais. L'insuffisance de financement a été supportée par les liquidités disponibles.

Le coût total de Moréchon 2 à la charge de la Commune est de CHF 10,05 mios pour un coût global à ce jour de 12,3 mios dont 2,25 mios de subventions cantonales à recevoir.

L'endettement net par habitant en 2014 est CHF 495.--. Cet indicateur est très positif au critère fixé par le canton qui est de moins de CHF 3'000.—pour un endettement faible.

Les charges financières par habitant sont en augmentation de 0,4 % par rapport aux valeurs de l'année précédente. L'évolution des dépenses courantes par habitant peut être considérée comme maîtrisée.

La rénovation du Torrent-Neuf se chiffre au 31.12.2014 à CHF 4'934'647.85.—

CHF	1963 785.60	dons encaissés par la Commune
CHF	979 200.00	subventions encaissées par la Commune
CHF	1991 662.25	avance par la Commune pour le parcours du Torrent-Neuf
CHF	800 000.00	crédit LIM
CHF	822 625.85	travaux exécutés par les ouvriers communaux
CHF	1622 625.85	
CHF	369 036.40	solde à recevoir en don et association
CHF	200 000.00	Loterie romande (promesse)
CHF	169 036.40	dons association

Les comptes 2014 de la Paroisse présentent un excédent de charges, supporté par la Commune de CHF 386'956.80 alors qu'il était de CHF 418'376.30 en 2013, soit une légère diminution de CHF 31'419.50.

La prochaine assemblée primaire et bourgeoise se déroulera le lundi 1er juin prochain à 20h00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon.

Ordre du jour de l'assemblée primaire :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2014 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2014 de la Municipalité
5. Approbation modification partielle du PAZ, au lieu-dit « Oure »
6. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoise :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2014 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2014 de la Bourgeoisie
5. Approbation modifications partielles du règlement bourgeoisial

6. Demandes d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse :
  - les enfants Clémentine et Maximilien Udry
  - M. Claude-Alain Locher et ses trois enfants
7. Divers

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> étape des travaux de la transformation de la Maison de Commune, le mobilier pour les bureaux du service financier et de la police sera fourni par Savisol et Varone Ameublement.

Les panneaux d'exposition pour l'espace culturel de la Maison de Commune seront réalisés par l'entreprise Nicolas Tacchini.

Le Conseil communal a finalisé la convention à passer avec l'association pour la sauvegarde du Torrent-Neuf.

La soirée économique est fixée au mercredi 18 novembre prochain à 20h00 au centre culturel Le Baladin.

Dans le cadre de l'extension de la chambre de Dilogne, l'appareillage nécessaire sera fourni par les sociétés Hawle, Wild et C. Gaillard SA. Ce matériel sera posé par notre service des travaux publics.

Dans le cadre des festivités du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, la commission Tourisme et Economie, en partenariat avec l'OT, mettra sur pied une fête du 1er août différente de celle des années précédentes.

Le principe est que la fête se déroule sur la place de Binii, les samedi 1 et dimanche 2 août 2015, avec la participation notamment de deux troupes historiques de la Garde napoléonienne (Belgique) et du 3<sup>ème</sup> Régiment suisse (Suisse).

Dans les grandes lignes, le programme est le suivant :

**Samedi 1er août :**

Matin : reconstitution d'un camp militaire

Fin de matinée : parade de la Garde napoléonienne dans la région des Mayens-de-la-Zour

Après-midi : présentations et reconstitutions de batailles à Binii, défilé, visite du camp

Fin d'après-midi : conférence historique sur Savièse en 1815

Soirée : partie officielle, participation de la société des Costumes et du patois de Savièse, feux d'artifice, bal (schéma standard)

**Dimanche 2 août :**

Matin : reconstitution d'une bataille dans la région du Torrent-Neuf

Après-midi : Défilé sur la place de Binii, visite du camp et démonstrations

Fin de la fête vers 16h00

Le Conseil communal, sur proposition du groupe chargé des auditions, préavis favorablement pour l'année scolaire 2015-2016 les nominations suivantes :

- Mme Aline Reynard, pour le poste à 50 % en 1-2H
- Mlle Aude Varray, pour le poste à 100 % en 1-2H,
- Mme Fabienne Pellaud, pour le poste d'enseignante d'économie familiale
- M. François Haymoz, pour le poste d'enseignant de travaux manuels

Le Conseil communal a donné son accord pour augmenter la limite de crédit du compte courant de l'ARPAC (association régionale des parents d'accueil). Ce compte courant est cautionné solidairement par les quatre communes partenaires de cette association, à savoir Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse.

Le Conseil communal a confirmé le remplacement, dernière étape, des stores extérieurs de Moréchon 1 (façade Ouest du bâtiment du CO), selon l'offre présentée par la maison Schenker Storen.

La limitation de temps de parage est confirmée pour la halle des fêtes avec invitation aux groupes, sociétés, contemporains de se parquer sur la place du carré magique. Cette place passera de zone 12h à zone illimitée.

Le Conseil communal décide la création de zones réservées pour différents périmètres : Sud de Chandolin – Sud de Granois – la Crettaz – Sud de Roumaz - les hauts d'Ormône – Sud de Drône Savièse, le 14/07/2015

(Pradarbaz). Les zones réservées sont prévues jusqu'à l'homologation des modifications partielles des règlements et de l'introduction du nouveau règlement mais au plus tard pour une durée de 2 ans. Elles entreront en force dès la publication, dans le bulletin officiel, de la décision du Conseil communal l'instituant.

Le Conseil communal a donné son accord pour la réalisation d'un enrochement au lieu-dit « Le Moulin », selon l'offre présentée par l'entreprise Evéqz SA. Ces travaux sont subventionnés à 50% par l'Etat du Valais

Le Conseil bourgeoisial a approuvé les modifications proposées pour le règlement bourgeoisial. Ce dernier sera soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale de juin prochain.

Le Conseil bourgeoisial a accepté de présenter à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale du 1<sup>er</sup> juin prochain la demande présentée par M. Claude Alain Locher, pour ses trois enfants et lui-même.